

ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE (2010-2013)

Position de l'évaluation

L'évaluation des unités de recherche a pour objectif d'aider celles-ci à caractériser leur potentiel de recherche et à préciser leur position dans leur environnement régional, national, international au regard de leurs missions et en conformité avec les objectifs de la stratégie de leurs établissements ou organismes de rattachement. Elle met aussi à disposition des instances des universités et organismes de recherche des informations sur lesquelles elles peuvent fonder leur action. C'est enfin un des éléments de l'évaluation intégrée menée par la section des établissements de l'AERES.

La recherche sera évaluée à l'aide de la grille multicritères de l'AERES (http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Procedure_Notation241008.pdf) qui apprécie production, attractivité /impact, stratégie et projet.

Présentation des documents du dossier d'évaluation d'une unité de recherche

Le dossier d'évaluation d'une unité de recherche¹ comporte quatre éléments :

- le bilan scientifique (annexe 3.2)
- le formulaire bilan (annexe 3.3)
- le projet scientifique (annexe 3.4)
- le formulaire projet (annexe 3.5)

Les parties scientifiques présentent l'activité scientifique passée (annexe 3.2) ou future (annexe 3.4) dans son contexte national et international. Le projet scientifique (annexe 3.4) est établi sur la base de l'autoanalyse (forces, faiblesses, dangers, opportunités) de l'unité et discute explicitement l'adéquation entre les objectifs que se donne l'unité et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour les atteindre. Les deux parties « formulaire » (annexes 3.3 et 3.5) rassemblent des tableaux destinés à fournir une information factuelle sur l'unité (listes de personnels...).

Les Unités dont la taille le justifie, et selon les domaines de recherche, seront présentées avec une granularité qui reflète leur organisation réelle (équipes, axes, thèmes...). Les subdivisions choisies doivent témoigner d'une recherche partagée (thèmes scientifiques communs, budget mutualisé, publications communes...).

Calendrier :

Liste des unités à expertiser

Format : bordereau joint (Annexe 3.1)

Date limite : 15 juin 2009

Dossier unique d'évaluation

Format : 4 documents joints (Annexes 3.2 à 3.5)

Date limite : 15 octobre 2009

¹ Ce dossier a été établi conjointement par l'AERES, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et un groupe de travail composé de représentants des universités et des principaux organismes de recherche.